

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 juillet 2014

20 h 30 - Ouverture de la séance du C.M.

SONT PRESENTS :

Mesdames Muriel MULLER, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE, Françoise SAMUEL, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre REYNAUD, Jérôme SAMUEL, Serge SAMUEL et Jean SCHÜLER.

Absents excusés : Dominique LAURE-BALDASSARI, Pierre-Yves REYNAUD donne pouvoir à Muriel MULLER

Sophie BOGDANOVIC est élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour

CONTRAT CUI-CAE :

Le contrat de travail avec Philippe MOLLAR est signé pour un an renouvelable une fois.

CAPTAGE DE CHAUVET :

Mme le Maire présente le dossier de procédure administrative de mise en conformité de la source de Chauvet alimentant en eau potable la commune. Par 1 contre, 2 abstentions et 7 pours, le dossier est présenté au Préfet pour lancer l'enquête d'utilité publique.

CAISSE DES ECOLES :

Les conseillers votent une subvention exceptionnelle de 1200 € à verser à la caisse des écoles.

SyME05 :

Mme le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat d'électrification : adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIMAIRE 2013-2014 :

Mme le Maire présente l'état des dépenses engagées par la commune de TRESCLEOUX pour l'année scolaire 2013-2014 ; ces dépenses s'élèvent à 10 860,20 € pour 23 élèves soit 472,18 € par élève. Ce montant sera réclamé aux communes envoyant des enfants à l'école de TRESCLEOUX.

RYTHMES SCOLAIRES :

Pour l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, Marie-Pierre et Nathalie aménageront leur temps de travail pour s'occuper des enfants pendant le temps périscolaire. Pour cela le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3h le temps de travail de Marie Pierre.

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS

Mme le Maire informe que la loi rend obligatoire en 2015 l'accessibilité aux handicapés dans les bâtiments communaux : mairie, école, temple, église, bibliothèque...

Le CDG a mis en place un service d'accompagnement pour monter les dossiers : devis, architecte, plans... la municipalité conventionnera avec ce service pour une mission intitulée : accessibilité des locaux de travail et/ou des établissements recevant du public.

La séance est levée à 22h15.